

H-France Review Vol. 11 (August 2011), No. 185

Roy J. Percy, *Logic and Humour in the Fabliaux. An Essay in Applied Narratology*. Woodbridge, Suffolk (U.K.) and Rochester, N.Y.: Boydell & Brewer, 2007. viii + 251 pp. Appendices, fabliau inventory, bibliography, and index. \$95.00 US (hb). ISBN 9781843841227.

Review by Francis Gingras, Université de Montréal

L'ouvrage de Roy J. Percy s'attaque à un genre littéraire qui a très tôt intrigué la critique, assez pour que le comte de Caylus y consacre un mémoire devant l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres dès 1746. Mais, malgré les efforts anciens et la remarquable pérennité de certaines tentatives de définition, dont celle de Joseph Bédier pour qui il s'agissait essentiellement de « contes à rire en vers », les fabliaux continuent d'être un genre problématique et les façons d'en délimiter les contours ont été, le plus souvent, impressionnistes ou, au mieux, plus ou moins empiriques. En cela, la perspective adoptée par Roy J. Percy se distingue par sa volonté d'approcher la définition avec des outils narratologiques, logiques et structuralistes beaucoup plus systématiques que ceux qui ont généralement été convoqués jusqu'à maintenant.

En s'appuyant sur le modèle actantiel de Greimas et sur la logique booléenne, l'auteur distingue quatre possibilités de distribution des actants dans les fabliaux selon que :

- ni le sujet ni l'objet ne sont conscients de l'ambiguïté d'un signe ou d'une proposition ;
- le sujet et l'objet sont tous les deux conscients de l'ambiguïté d'un signe ou d'une proposition ;
- le sujet est conscient de l'ambiguïté d'un signe ou d'une proposition, mais l'objet ne l'est pas ;
- l'objet est conscient de l'ambiguïté d'un signe ou d'une proposition, mais le sujet ne l'est pas.

Ces quatre possibilités peuvent être combinées à trois grands types de relations logiques, l'articulation de cette dimension épistémique à la structure narrative des fabliaux constituant, pour Roy J. Percy, l'élément déterminant dans la définition du genre. En s'appuyant sur cette combinatoire, l'auteur arrive à distinguer le genre du fabliau d'autres récits brefs apparentés, notamment la fable.

À partir de cette définition, fondée sur la réunion de critères épistémologiques et narratologiques, l'auteur revoit le canon des fabliaux reconnus par les principales autorités en la matière : les éditeurs du *Nouveau Recueil Complet des Fabliaux*, bien sûr, mais aussi des éditeurs et critiques plus anciens, comme Montaiglon et Raynaud, Joseph Bédier ou Per Nykrog. Du groupe élargi de cent cinquante fabliaux agrégés au corpus à un moment ou à un autre de l'histoire récente de leur réception, l'auteur en retient cent vingt-deux qui répondent à sa définition épistémologique. Des textes déjà qualifiés par Bédier de « tableaux de mœurs » (comme *La Veuve*, *Le Vallet aux Douze Fames*, *Les Trois Dames de Paris*) sont exclus, de même que des contes pieux (du type de *Saint Pierre et le Jongleur* ou *Du Vilain qui conquiert Paradis par plait*) ou des jugements (comme le *Jugement des Cons*) dans la mesure où ils ne reposent pas sur une proposition logique. La majorité des textes ainsi rejetés avait cependant déjà été exclus, suivant d'autres critères, par l'un ou l'autre des éditeurs ou critiques. À côté des textes retranchés du corpus, il ajoute trois textes qui ne sont généralement pas considérés comme des fabliaux : les « Fers alenes au Pertus », qu'il extrait de *Dame Jouenne*, *Le Riche Humme et sa fille* de Marie de France et *Les Deus Menestreus* tiré de la *Disciplina Clericalis*. La nouvelle délimitation du corpus à partir des critères de Percy n'arrive donc pas à une transformation en profondeur du canon des fabliaux tel qu'il a été établi

par la critique depuis plus d'un siècle. Elle permet cependant d'en asseoir la définition sur des bases plus solides et plus systématiques.

Le recours au modèle greimmassien et à la logique booléenne, dans ce qu'elle peut avoir d'un peu opaque, rend cependant la démonstration assez lourde. Le résultat final, qui ne redessine qu'assez marginalement les limites du genre, peut à cet égard sembler un peu décevant. Par ailleurs, la place prépondérante de la logique dans l'humour des fabliaux apparaît clairement au terme de l'exposé de Roy J. Percy, mais la démonstration aurait sans doute eu encore plus de poids si l'auteur avait accordé davantage d'importance au contexte historique dans lequel s'est développé l'enseignement de la logique au Moyen Âge, ainsi que les pages qu'il y consacre en introduction (p. 3-8) l'esquissent de manière tout à fait convaincante et prometteuse. On peut dès lors déplorer que le critique n'ait pas retenu des catégories de la logique médiévale, sophismes, syllogismes et *fallacia*, plutôt que le système de la logique moderne établi par George Boole au milieu du XIX^e siècle.

Une fois le corpus des fabliaux revu et corrigé en fonction de sa nouvelle définition, qui insiste sur la présence d'au moins une fausse inférence et du renversement d'une valeur de vérité dans la structure narrative (p. 125), Percy consacre les derniers chapitres de son ouvrage à étudier plus en détail les deux grandes formes que peuvent prendre ces récits, suivant qu'ils s'organisent autour d'un seul narrème ou de narrèmes multiples. Ces derniers présentent d'ailleurs la particularité de transformer complètement les variables logiques entre les différents épisodes qui le constituent, favorisant une construction qui relèverait plutôt de la juxtaposition que de la coordination narrative.

Le dernier chapitre, sur l'esthétique des fabliaux, montre bien l'intérêt d'avoir ainsi recentré la réflexion autour de la logique en faisant apparaître le potentiel subversif de la mise en cause du raisonnement par syllogismes dans l'univers scholastique qui voit se répandre cette forme brève où l'humour n'est pas sans conséquences ontologiques. Cette ouverture montre bien l'intérêt de l'ouvrage de Roy J. Percy. Malgré la lourdeur de l'appareil conceptuel et l'aridité de schémas parfois inutilement contraignants, cette étude se distingue par sa volonté d'aborder sérieusement et dans un cadre bien établi la question de la définition d'un genre littéraire vernaculaire. La part, jusqu'à maintenant trop souvent négligée, de la logique dans la structure narrative des fabliaux a des implications esthétiques, historiques et philosophiques qui pourront désormais être développées et nuancées en s'appuyant sur ce livre dont le grand mérite aura été d'en démontrer systématiquement la mécanique, tout en invitant à continuer l'exploration de ce qu'induit cette nouvelle prémisse.

Francis Gingras
Université de Montréal
f.gingras@umontreal.ca

Copyright © 2011 by the Society for French Historical Studies, all rights reserved. The Society for French Historical Studies permits the electronic distribution of individual reviews for nonprofit educational purposes, provided that full and accurate credit is given to the author, the date of publication, and the location of the review on the H-France website. The Society for French Historical Studies reserves the right to withdraw the license for edistribution/republication of individual reviews at any time and for any specific case. Neither bulk redistribution/ republication in electronic form of more than five percent of the contents of H-France Review nor re-publication of any amount in print form will be permitted without permission. For any other proposed uses, contact the Editor-in-Chief of H-France. The views posted on H-France Review are not necessarily the views of the Society for French Historical Studies.